

ANNÉE 2014 - 2015



**LIVRET D'ACCUEIL PARENTS
AU COLLEGE MARCEL PAGNOL
A SERIGNAN**

Les contacts :

Adresse postale :

Rue Emile Turco BP5
34410 Sérignan



Téléphone : 04 67 39 99 99

Fax : 04 67 39 99 90



Site internet :

www.clg-pagnol-serignan.ac-montpellier.fr

LE MOT DU PRINCIPAL

Le collège Marcel Pagnol à Sérignan accueille 870 élèves dans un cadre agréable et fonctionnel.

Construit en 1983 par les communes du secteur, le Conseil Général y a réalisé depuis de nombreux aménagements : Salle polyvalente en 2010 et Halle des Sports inaugurée en 2013.

Le projet d'établissement 2013-2016 a pour priorités « **la réussite pour tous, la réussite pour chacun** » et la mise en place d'un parcours d'ouverture culturelle et citoyenne.

La consolidation des apprentissages fondamentaux en 6e et le développement de l'autonomie et de la responsabilité sont recherchés.

Pour améliorer la liaison collège/lycée, un Dispositif d'Accompagnement pour Réussir sa Troisième (DART) est développé pour tous les 3e : groupes de compétences, modules, tutorat, projets citoyens et éducation à l'orientation pour que chacun trouve sa voie.

Plusieurs options ou cursus sont proposés : bi-langue Allemand/Anglais, section sportive Rugby, Classe Arts plastiques, Sections Euro-Anglais et Euro-Espagnol, Latin et Grec. Des échanges avec l'Espagne, l'Angleterre et les USA, des voyages en Italie sont organisés.

Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueille 64 élèves pour les aider dans leurs apprentissages scolaires et leur faire découvrir des champs professionnels (cuisine-restauration et finitions bâtiment).

Enfin l'évaluation par compétences permet aux collégiens d'être acteurs de leurs apprentissages et conscients de leurs progrès reprenant ainsi la phrase de Jean-Jacques ROUSSEAU : « Je vis que je réussissais et cela me fit réussir davantage ».

Notre projet repose également sur la co-éducation : un dialogue permanent, une responsabilité partagée entre le collège et les parents sont gages de réussite de vos enfants. La pédagogie et les apprentissages sont de la responsabilité des enseignants mais le vivre-ensemble au collège nécessite des règles admises de tous.

Il s'agit également d'un apprentissage citoyen pour lequel nous expliciterons les niveaux de compétences par un nouvel outil : le passeport citoyen du collégien.

Bonne rentrée 2014 à toutes et à tous.

Le principal

M ROYER Luc

L'équipe de direction est composée de :

- M ROYER Luc, Principal (en charge des 4° et 3°)
- M DEBAILLE Philippe, Principal Adjoint (en charge des 6° et 5°)
- Mme PICQUART, Marie Adjointe Gestionnaire
- Mme DEBLYCK Elisabeth, Conseillère Principale d'éducation (en charge des 4° et 3°)
- M, Conseillère Principale d'éducation (en charge des 6° et 5°)
- M COTTINEAU Luc, Directeur Adjoint Chargé de SEGPA

L'accueil au collège :

Secrétariat de scolarité et d'intendance : Ouverts de 7h 45 à 12h les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
Ouverts de 13h 30 à 16h 45 les Lundi, Mardi et Jeudi

Le collège est un lieu d'enseignement. Vos enfants disposent d'un emploi du temps hebdomadaire.

Afin d'assurer la sérénité du fonctionnement des cours les parents sont autorisés à pénétrer au collège selon des horaires fixés par le règlement intérieur (article 2.1) et correspondant aux interours.

La restauration scolaire : L'inscription à ce service rendu au bénéfice des élèves et de leurs familles se fait pour l'année scolaire (possibilité de radiation en fin de trimestre). La carte de demi-pension valable de la 6^e à la 3^e doit être créditée régulièrement. Prix du repas : 3.55€ (jusqu'en décembre 2014).

Les élèves demi-pensionnaires doivent manger 4 jours
Des aides peuvent être sollicitées auprès du Fonds Social des Cantines (voir l'Assistante Sociale du collège) et auprès du Conseil Général.



Les élèves inscrits à la demi-pension ne peuvent quitter le collège qu'après avoir pris leur repas. Le repas sera facturé si cette règle n'est pas respectée.

La vie scolaire :

Service composé de deux CPE et 8,5 postes d'assistant d'éducation. La vie scolaire est aussi le bureau auquel parents et élèves s'adressent en cas d'absence ou autre problème.

Les personnels de vie scolaire sont présents et travaillent à être au plus près des élèves. Pour cela, chaque niveau de classe a un assistant d'éducation référent et chaque CPE gère deux niveaux de classes.

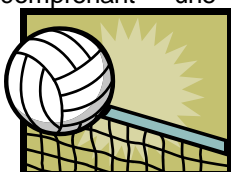
Le travail se fait en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques ainsi que les services sociaux et de santé.

Le service santé et social : Une infirmière, Mme Reine CASTAN, contribue à l'éducation à la santé des collégiens. Elle reçoit également les élèves (et leurs parents) pour envisager les problèmes de santé qui peuvent impacter la scolarité. Des aménagements pédagogiques peuvent être envisagés avec les professeurs.

L'assistante sociale dialogue avec les élèves pour aborder tout problème qu'ils peuvent rencontrer. Les parents peuvent également la solliciter pour trouver aide et conseil en cas de difficultés.

Un conseiller d'orientation psychologue reçoit sur rendez vous les élèves (et éventuellement leur parents) pour les éclairer sur la poursuite de la scolarité.

L'association sportive : Fonctionnant les mercredis après-midi, l'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS du collège. Elle permet la découverte d'activités multisports et des rencontres sportives avec d'autres collèges. Une adhésion comprenant une licence UNSS est requise.



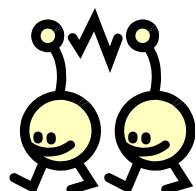
La Section Sportive Rugby permet d'aborder une pratique compétitive dans le cadre scolaire.

Le foyer socio-éducatif : Il met en place des activités péri-éducatives (jeux de sociétés, baby-foot, lecture ...). Le foyer socio-éducatif contribue aussi à l'organisation de sorties éducatives et de voyages scolaires. L'adhésion au FSE permet d'obtenir une aide financière pour les voyages.

Communiquer avec le collège :

Les absences de vos enfants :

Toute absence doit être justifiée auprès du service de vie scolaire par un coupon situé dans le carnet de correspondance. Le jour même de l'absence, un appel doit être passé au même service afin de prévenir. Si ce n'est pas le cas, un SMS sera envoyé.



En cas de non retour du billet justifiant l'absence, le motif sera considéré comme non valable.



Le suivi de la scolarité :

Le **carnet de liaison** doit être visé chaque soir. Les communications collège/parents y sont consignées ; elles nécessitent un accusé de réception de votre part par une signature. Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès des professeurs par ce biais.

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié

Vous disposez d'un **Espace Numérique de Travail** (codes d'accès fournis) qui vous permet de suivre le cahier de texte de la classe (devoirs, leçons ...) et les résultats de votre enfant.

Des **rencontres parents professeurs** sont organisées : votre présence y est indispensable.

Un relevé de notes de mi-trimestre est édité et **un conseil de classe** fait le bilan chaque trimestre.

Vous pouvez participer à la vie du collège en rejoignant **l'Association des Parents d'élèves** (représentants élus au Conseil d'Administration, aux conseils de classes ou autre instances)

Vos notes :

ClasseProfesseur principal.....Adresse mèl

Dates à retenir :

.....

.....

Contacts/remarques :